



CENTRE SPATIAL GUYANAIS

Kourou, le 13 Janvier 2011

Réf. : RSB/11-002

**PROCES-VERBAL DE REUNION  
COMMISSION PARITAIRE  
DE CONCILIATION ET D'INTERPRETATION DE LA CONVENTION DE SITE  
DU 13 JANVIER 2011**

La Commission Paritaire de Conciliation et d'Interprétation de la Convention de Site s'est réunie le 13 Janvier 2011 sur saisine de l'organisation syndicale CGC, signataire de la Convention.

Les participants à la réunion étaient :

JL GAUTIER représentant CDTG/CFDT,

A. PELIER et M.MACQUET représentant CFE-CGC,

A. CHAMPEAUX et P. COGNET représentant CGT/FO,

JJ. MATHIAS, JM CHEMIN, J SCHOLASTIQUE. représentant UTG,

J. BARRE et M. LOIRE, Donneurs d'Ordre signataires, assistés de H RINDERLE, Mme RIVIERE, S.DUVAL, JJ. AUFFRET et JL CARDINAL. L.BES et PF BENAITEAU

Le Président demande aux partenaires sociaux si la composition de la CPCI leur convient

Les partenaires sociaux donnent leur accord.

L'objet de la saisine est alors abordé.

Suite à la saisine de la CFE/CGC, la réponse formulée par la CPCI est la suivante :

La CPCI considère que le délai de onze mois entre deux voyages évoqués à l'article 36 de la convention de site ne s'applique qu'à l'enchaînement de deux voyages pleins dont les droits ont été précédemment acquis.

Fait à Kourou, le 13 Janvier 2011

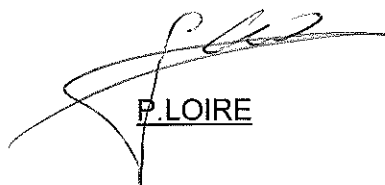
Les donneurs d'ordre

CNES



J. BARRE

ARIANESPACE

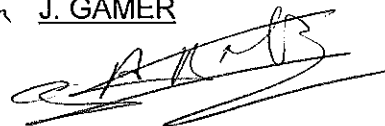


P. LOIRE

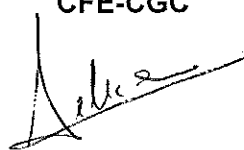
Les organisations syndicales

CDTG/CFDT

Pour J. GAMER

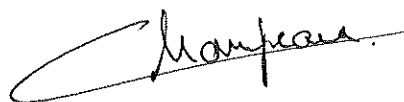


CFE-CGC



A. PELIER

CGT/FO



A. CHAMPEAUX

UTG



JJ. MATHIAS